



RDV Permis, c'est quoi ?

Il s'agit de la nouvelle plateforme de réservation des places pour l'examen pratique du permis de conduire . Les places ne seront plus attribuées automatiquement aux auto-écoles . Donc nous n'aurons plus autant de flexibilité que par le passé.

A partir du 1^{er} novembre 2022, l'auto-école devra réserver dans un délai de 6 semaines à l'avance une place d'examen à tout candidat sous mandat entraînant possiblement un décalage entre la fin de la formation pratique et la date d'examen. Toute place d'examen est nominative.

Le candidat peut suivre chaque action liée à son inscription et sa réservation depuis son espace personnel.

Quelques règles à connaître :

- Toute absence à l'examen non justifiée entraîne un délai de **40 jours** avant de pouvoir obtenir une nouvelle place d'examen.
- Tout échec à l'examen entraînera un délai plus ou moins long pour obtenir une nouvelle place d'examen, selon le résultat obtenu.

Quelques chiffres :

- Annulation de l'examen à - 6 jours de la date prévue : délai de **30 jours**
 - Echec à l'examen :
 - pour un total de points ≤ 10 : délai de **45 jours**
 - pour un total de points entre **11 et 15** : délai de **30 jours**
 - pour un total de points entre **16 et 20** : délai de **20 jours**
 - pour un total de points entre **21 et 25** avec faute éliminatoire : délai de **10 jours**
 - pour un total de points ≥ 25 avec faute éliminatoire : **2 jours**

Ces délais sont imposés par l'administration et ne dépendent en aucun cas de votre auto-école.

Fonctionnement

Les places d'examens seront publiées chaque semaine. Le jour et l'heure seront toujours les mêmes (nous attendons toujours de les connaître).

Toutes les auto-écoles du 92 seront connectées au même moment pour obtenir des places.

Il faut être le 1^{er} à cliquer pour pouvoir réserver la place ...

Il est fort probable que de légers problèmes de mise en place du système , de réservation d'examen , de saturation du réseau ,surviennent au cours des premiers mois .

Mise en place

Le système mit en place dans votre auto-école depuis plusieurs années qui consiste à faire des estimations du volume d'heures à la fin de chaque leçon, nous permettra d'anticiper au mieux vos examens . Cependant les délais annoncés par le BER (bureau de l'éducation routière), nous pousse à envisager la conduite supervisée pour tous les candidats ayant atteints un niveau de conduite sécuritaire. Celle-ci se ferait en parallèle des heures de conduite que nous pourrons ainsi espacer jusqu'à la date d'examen .

Suivi

A chaque fois que nous réaliserons une action sur votre dossier, vous recevrez une notification. Certainement que des erreurs seront commises dans les premiers temps d'utilisation de cette nouvelle plate-forme et c'est pourquoi nous comptons sur votre indulgence et votre compréhension. Pour autant, nous ferons le maximum pour que cette transition se passe au mieux.

Candidat libre

Il vous est possible de réserver une date d'examen en candidat libre, nous n'aurons alors pas **le droit** de vous emmener à l'examen. Il vous faudra donc louer un véhicule à double commande et venir avec votre accompagnateur, celui-ci ne peut pas être un professionnel de la conduite.